

## Pierre Mathiot et Ariane Azéma envisageraient de déléguer l'accompagnement des REP aux académies

6-8 minutes

Dans un document de travail présentant une première trame de leur mission sur la "territorialisation des politiques éducatives", daté d'avril 2019, Ariane Azéma et Pierre Mathiot envisagent de "sanctuariser" la carte des REP+. Ils évoquent en revanche la possibilité de déléguer aux académies la gestion des REP et d'autres établissements, notamment ruraux, dans un "cadre national de référence". Les rectorats pourraient ainsi "ajuster les moyens des établissements à la difficulté sociale et territoriale". Ils plaident pour une politique territoriale "différenciée, progressive et actualisable".



Classe de CP dédoublée, à Angers.

Conserver une politique d'éducation prioritaire nationale dédiée aux écoles et établissements REP+ mais développer à l'échelle académique "l'ensemble des autres politiques de priorisation territoriale". Telles sont les premières pistes évoquées par Ariane Azéma, IGAENR, et Pierre Mathiot, directeur de l'IEP de Lille, dans un bilan d'étape datant d'avril 2019 sur leur mission sur la "territorialisation des politiques éducatives" et auquel AEF info a eu accès.

Cette mission leur a été confiée par Jean-Michel Blanquer en septembre 2018 ([lire sur AEF info](#)) et précède une réforme, attendue pour 2020. Leur réflexion intègre l'éducation prioritaire et les territoires ruraux. Le rapport, initialement attendu pour le mois de juin, n'a pas encore été rendu public. Avant l'été, Ariane Azéma et Pierre Mathiot ont toutefois présenté cette première trame de leur travail à plusieurs acteurs du monde éducatif, en juin.

Quel bilan pour les politiques éducatives territoriales ?

Dans un document présenté aux acteurs, Ariane Azéma et Pierre Mathiot estiment que l'éducation prioritaire a "un faible impact en termes de résultats". Les auteurs rappellent que plus de 70 % des élèves appartenant à des familles des catégories populaires sont scolarisés "hors éducation prioritaire". Ils considèrent que "la rigidité du zonage, intrinsèque à la politique d'éducation prioritaire, est par construction mal adaptée pour prendre en compte la difficulté sociale et scolaire dispersée".

Concernant le rural, il n'existe pas "de politique scolaire dédiée" à proprement parler. Pourtant, si les résultats scolaires des élèves scolarisés en zones rurales sont "assez proches des moyennes nationales", leurs parcours scolaires post-collège et post-bac "sont marqués par des écarts à la moyenne" comparables à ceux des élèves d'éducation prioritaire.

les pistes envisagées par la mission

Voici les principales pistes évoquées par les deux membres de la mission pour "une refonte" de l'éducation prioritaire et de la politique territoriale, dont une partie a toutefois pu évoluer depuis leur présentation.

Sanctuariser la carte des REP+

L'actuelle carte des REP+, issue de la réforme de 2014, serait "sanctuarisée". Cette politique nationale de priorisation, avec des moyens spécifiques, serait donc conservée.

Les deux auteurs entendent toutefois mener "un travail d'ajustement des écoles dites 'orphelines'", c'est-à-dire situées dans des quartiers défavorisés mais qui ne font pas partie de l'éducation prioritaire. Selon une note de France Stratégie d'avril 2019, un élève sur sept est scolarisé dans une école dont le label ne correspond pas aux caractéristiques sociales de son quartier ([lire sur AEF info](#)).

Pourrait s'ajouter à cette politique un "dispositif de soutien aux écoles et établissements des territoires ruraux de faible densité, éloignés et en difficulté".

Des politiques régionales académiques différenciées

En revanche, l'accompagnement des REP, mais également "d'autres écoles et établissements notamment ruraux, confrontés à des enjeux spécifiques ou ponctuels, relèverait désormais d'une modulation des politiques académiques pouvant aller jusqu'à l'échelon départemental voire infradépartemental", proposent Pierre Mathiot et Ariane Azéma. La politique éducative territoriale serait alors "différenciée, progressive et actualisable" et non plus "binaire".

Les capacités des académies seraient donc "élargies". Les rectorats pourraient ainsi "ajuster les moyens des établissements à la difficulté sociale et territoriale". Le document évoque aussi la possibilité, pour les académies, de mettre en place une négociation avec l'enseignement privé sous contrat afin de la mixité sociale et scolaire.

Un "cadre national de référence" serait créé afin d'assurer "égalité et évaluation des politiques académiques".

Une attention aux problèmes de recrutement et de formation des personnels

Les deux auteurs évoquent aussi "la persistance des problèmes de recrutement et d'affectation" dans une partie des établissements de l'éducation prioritaire avec, souvent, un "turnover" important ([lire sur AEF info](#)).

Ils recommanderaient donc "d'expérimenter des politiques de

recrutement, d'affectation et d'accompagnement mieux territorialisées ([lire sur AEF info](#)), de poursuivre l'effort de formation, et le cas échéant de certification, permettant de répondre à la diversité des besoins". Une amplification des dispositifs d'accompagnement à destination des équipes éducatives (enseignants, administratifs, personnels de direction, assistants d'éducation) est aussi mentionnée.

Renforcement des relations avec les collectivités territoriales

La mission évoque la création d'un "référentiel national" construit avec les associations de collectivités territoriales et une "stratégie territoriale nationale" pour accompagner les territoires en difficulté.

Amplifier les politiques d'accompagnement des élèves

Faisant le constat que "la politique d'éducation prioritaire fonctionne parfois indépendamment des politiques d'aides sociales", les auteurs proposeraient de "garantir l'harmonisation territoriale des politiques de bourses et de fonds sociaux". Ils envisageraient aussi "de faire évoluer significativement les politiques d'accompagnement des parcours des élèves (cordées de la réussite, parcours d'excellence), en lien avec la réforme des lycées, de la voie professionnelle et de Parcoursup".